

INFORMATION

Accueil de loisirs des vacances d'hiver 2019

Première semaine :

- Du lundi 11 février au vendredi 15 février

Deuxième semaine :

- Du lundi 18 février au vendredi 22 février

Nous vous informons que les inscriptions pour l'accueil de loisirs de
Février se font à l'accueil de la mairie du
lundi 14 janvier au mercredi 6 février inclus.

Février étant la période de renouvellement, il est nécessaire de vous présenter à l'accueil de la mairie afin de remplir **le dossier d'inscription 2019**, valable pour toute l'année.

Pour cela, veuillez vous munir des pièces justificatives suivantes :

- la photocopie du carnet de vaccination de votre (vos) enfant (s);
- l'attestation du quotient familial ou une copie de la feuille d'imposition de l'année 2018 (pour les enfants qui ne fréquentent pas la cantine et/ou la garderie scolaire).

Le service jeunesse reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Adresse mail du service :
jeunesse@mairie-flineslesraches.com



**L'accueil de loisirs est limité à 100 enfants
par semaine**

INFORMATION

Accueil de loisirs des vacances d'hiver 2019

Première semaine :

- Du lundi 11 février au vendredi 15 février

Deuxième semaine :

- Du lundi 18 février au vendredi 22 février

Nous vous informons que les inscriptions pour l'accueil de loisirs de
Février se font à l'accueil de la mairie du
lundi 14 janvier au mercredi 6 février inclus.

Février étant la période de renouvellement, il est nécessaire de vous présenter à l'accueil de la mairie afin de remplir **le dossier d'inscription 2019**, valable pour toute l'année.

Pour cela, veuillez vous munir des pièces justificatives suivantes :

- la photocopie du carnet de vaccination de votre (vos) enfant (s);
- l'attestation du quotient familial ou une copie de la feuille d'imposition de l'année 2018 (pour les enfants qui ne fréquentent pas la cantine et/ou la garderie scolaire).

Le service jeunesse reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Adresse mail du service :
jeunesse@mairie-flineslesraches.com



**L'accueil de loisirs est limité à 100 enfants
par semaine**